



*Quoi de neuf
à Uzein ?*

Votre Mairie est ouverte :

de 9h à 12h les lundi, mardi, jeudi et vendredi ;

de 13h30 à 18h les mardi et jeudi

Le maire reçoit sur rendez-vous :

Tél. 05 59 33 19 84

courriel: mairie.uzein@wanadoo.fr

Site internet : uzein.fr

MARS 2017

Séance du conseil municipal du 23 mars

1 Réhabilitation de la Maison Lousplaas : rapport de la Commission d'Appel d'Offres :

La procédure de consultation des entreprises relative au projet de réhabilitation de la Maison Lousplaas en un logement social conventionné s'est déroulée du 08 Décembre 2016 au 06 Janvier 2017.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 23 Février 2017 afin d'étudier le rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre, Mme Boillot de SOLIHA. Suite à cette étude, les membres de la CAO ont émis l'observation suivante : « Décision d'infructuosité : marché infructueux pour causes d'offres inacceptables car les crédits budgétaires alloués au marché ne permettent pas au pouvoir adjudicateur de financer l'offre » (montant total des propositions mieux disantes : 247 626.99 € HT, alors que les plans de financement du projet, établis par délibérations des 24 Novembre 2015 et 10 Mai 2016, étaient basés sur un estimatif initial du maître d'œuvre de 159 108.53 € HT, soit une différence de 88 518.46 €).

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'UZEIN:

CONFIRME la décision d'infructuosité de la Commission d'appel d'Offres, relative à la consultation des entreprises pour les travaux de réhabilitation de la Maison Lousplaas en un logement conventionné,

DÉCIDE de ne pas effectuer les travaux de réhabilitation de la Maison Lousplaas en un logement conventionné,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer le remboursement des avances de subventions versées à ce titre.

-> Proposition adoptée à l'unanimité.

2 Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées : attribution de compensation pour l'année 2017 :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception en Mairie du courrier du 10 Février 2017 par lequel Mr le Président de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées indique le montant 2017 des attributions de compensation allouées à la commune d'UZEIN (montant adopté par le Conseil Communautaire le 09 Février 2017), soit 239 249.48 €. Pour rappel, le Conseil Municipal a approuvé ce montant par délibération du 21 Décembre 2016. -> Proposition adoptée à l'unanimité.

3 Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées : convention bilatérale pour la mise en place du service commun de voirie :

Les dispositions de la loi NOTRe ont conduit à la fusion au 1^{er} Janvier 2017 de l'agglomération Pau-Pyrénées avec la Communauté de Communes du Miey de Béarn. Le travail de concertation réalisé en amont de cette fusion a mis en exergue une particularité historique : l'ensemble de la voirie du territoire des « Communes du Miey », soit le territoire de la Commune d'UZEIN compris, était géré à l'échelon intercommunal depuis 1963.

Or, selon les critères en vigueur, seuls 2.6 km ont pu être déclarés d'intérêt communautaire ; le périmètre restant ayant été rétrocedé aux communes avec effet au 1^{er} Décembre 2016.

Au vu de cette situation, Mr le Président de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées s'est engagé à constituer un service commun, piloté par l'agglomération, pour maintenir le niveau de prestations existant sur la voirie de la Commune d'UZEIN, et d'accompagner la commune dans la gestion de cette nouvelle compétence communale.

Cet outil de mutualisation est basé sur le volontariat ; n'y adhèrent que les communes qui le souhaitent, par le biais d'une convention bilatérale avec l'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

-> Proposition adoptée à l'unanimité.

4 Aménagement du parvis de la Maison pour Tous : sollicitation du Fonds de Concours de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa volonté de réaliser des travaux d'aménagement et de sécurisation du parvis de la « Maison pour tous ». Il ajoute que le dossier de subvention a été établi et que la dépense globale de l'opération a été évaluée à 43 500,00 € HT. Il appartient donc à présent aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter le Fonds de Concours (FDC) auprès de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, avec une demande de subvention à hauteur de 30 % du montant des travaux HT, soit 13 050 €.

-> Proposition adoptée à l'unanimité.

5 Demande de prêt de la Maison pour Tous par l'Association des membres de la légion d'honneur décorés au péril de leur vie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été sollicité pour le prêt de la Maison Pour Tous le 12 Mai 2017 par le président de l'Association des membres de la légion d'honneur décorés au péril de leur vie. Cette dernière souhaiterait en effet organiser son assemblée générale annuelle, comprenant, un apéritif, une cérémonie aux Monuments aux Morts, une remise de décoration et deux discours dans notre Maison pour Tous. Les tarifs de location de nos salles communales, prévoient un tarif pour les associations extérieures à la commune. Toutefois, étant donné le caractère commémoratif de l'événement, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prêter la Maison pour Tous à la dite association à titre gracieux pour la journée du 12 Mai 2017.

-> Proposition adoptée à l'unanimité.

6 Création de poste dans le cadre du recrutement d'un Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CAE)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de recrutement d'un agent en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) à compter du 1^{er} Avril 2017 en tant qu'agent polyvalent des services techniques. Le temps de travail serait fixé à 35 heures par semaine, la rémunération serait calculée sur la base minimale du SMIC horaire, multipliée par le nombre d'heures de travail, et le contrat de travail à durée déterminée pour une durée de 12 mois.

-> Proposition adoptée à l'unanimité.

7 Création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation et recrutement d'un agent contractuel dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'adjoint d'animation à temps non complet pour assurer des missions d'animation au sein du service périscolaire dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités.

L'emploi serait créé pour la période du 1^{er} Avril 2017 au 31 Décembre 2017, la durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 19 heures en période scolaire. Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C et pourrait être doté du traitement afférent à l'indice brut 351.

-> Proposition adoptée à l'unanimité.

8 Régularisation foncière : échange de parcelles Rue Jacques Larreille avec Mr Pierre AUTAA : complète la délibération du 25 janvier 2017

Les services de l'Agence Publique de Gestion Locale, chargés de la rédaction de l'acte en la forme administrative lié à l'échange de parcelles évoquées dans la délibération du 25 Janvier 2017, ont demandé que des précisions et rectifications soient apportées à la dite délibération du Conseil Municipal :

- Ajout de la parcelle AL 731 dans l'énoncé d'échange ;
- Précision sur la prise en charge totale des frais d'acte par Mr Pierre AUTAA.

-> Proposition adoptée à l'unanimité.

9 Prêt de salles : Association Danza Mi Pasion et Lion's Club

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 11 Octobre 2016, il avait donné son accord pour le prêt de la salle polyvalente, de la Maison pour Tous et de la Salle des Associations à l'association Danza Mi Pasion et au Lion's Club pour l'organisation d'un événement au profit des enfants malades le 1^{er} Avril 2017, et avait fixé à 300 € le tarif de prêt de l'ensemble des dites salles pour cet événement.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les dites associations souhaiteraient en fait organiser cet événement sur 2 jours, soit le 1^{er} et le 02 Avril 2017, et non plus sur une seule journée comme initialement prévue. Le Conseil Municipal se doit donc de délibérer à nouveau pour fixer les modalités de prêt des salles pour cet événement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour le prêt de la salle polyvalente, de la Maison pour Tous et de la Salle des Associations à l'association Danza Mi Pasion et au Lion's Club pour l'organisation d'un événement au profit des enfants malades le 1^{er} et le 02 Avril 2017, et fixe à 500 € le tarif de prêt de l'ensemble des dites salles pour cet événement.

-> Proposition adoptée à l'unanimité.

Informations diverses

1 Arrivée d'un personnel : Depuis lundi 3 avril, Nicolas Carrasquet est en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) recruté par la commune (voir point 6 en page 2) en tant qu'agent polyvalent des services techniques. Son temps de travail est fixé à 35 heures par semaine pour une durée de 12 mois.

2 Balades ludiques à pieds dans notre village : les sentiers des puits : N'hésitez pas, avec ces beaux jours, à emprunter nos deux sentiers des puits. Des plans et des questionnaires interactifs sont disponibles sur le site ou en mairie. Leur départ, comme les sentiers du PLR, se fait depuis le panneau d'informations, Place du Lanot.

3 Dépôts sauvages en tout genre :

En milieu de semaine dernière, un dépôt sauvage d'éverites (toit d'un cabanon ?) a été réalisé sur la commune d'Uzein, en bord de route proche de Caubios-Loos et Sauvagnon. C'est la deuxième fois en 2 ans au même endroit : intersection entre le chemin rural et le chemin Mourlané entre la route de Thèze et la route de Caubios. Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Serres-Castet.

Il en est de même pour des sacs-poubelle retrouvés au bois du Lanot ou le plus souvent autour des colonnes à verre. Si des témoins ont des renseignements sur ces actes lâches et surtout inciviques, veuillez le signaler à la mairie. Merci de votre collaboration afin de limiter ces dépôts dans notre commune.

4 Zéro Phyto (herbes jaunes et herbes vertes ...) : Suite à l'interdiction totale de l'utilisation des produits phytosanitaires pour les collectivités, imposée par la loi Labbé, effective depuis ce premier janvier, notre Commune a élaboré un plan de désherbage en ayant de nouvelles pratiques de gestion des espaces verts. Elles ont induit des changements visibles dans certains espaces de la commune. Nous devons apprendre à avoir un nouveau regard sur ce qu'on appelle les «mauvaises herbes» et sur la place de l'herbe en centre bourg.

En tant que citoyen, vous pouvez vous aussi, moi surtout, accompagner la démarche de la commune en entretenant le devant de votre maison par des procédés non chimiques et, éventuellement, en le fleurissant. Ainsi, vous contribuerez à embellir notre village en respectant la santé et l'environnement. En effet, l'agence de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) classe de « *cancérogènes probables* », le constituant essentiels entrant dans la composition des desherbants usuels, dernier échelon avant la qualification de « *cancérogène certain* ».

L'interdiction d'utilisation et la vente des produits phytosanitaires sont fixées au 1^{er} janvier 2019 pour les particuliers, dont quelques uns dans notre village, trahis par la présence d'herbes jaunes (!), ont du mal à trouver des solutions . Je remercie les administrés qui poursuivent cette démarche vertueuse entreprise par les agents communaux sur le domaine public en limite du privé et fais confiance aux autres pour l'avenir !

5 JEUNES VOTANTS : Inscrit(e) d'office sur les listes électorales, vous êtes appelé(e) à accomplir pour la première fois un nouveau devoir de citoyen en participant aux prochaines consultations électorales. Si vous souhaitez participer au bureau de vote pour les Elections Présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017 et accomplir une action citoyenne, je vous prie de bien vouloir, au plus tard le 10 avril, appeler à la mairie au 05.59.33.19.84 et vous inscrire sur un créneau de votre choix.

Sur le site de la commune, ce mois de mars, des articles illustrés : le repas des chasseurs, les 20 ans du « Petit Prince », la soirée Salsa, le carnaval

Informations des associations

1 Los GRAVASSERS : Journée Sportive/Cérébrale/Festive SAMEDI 10 JUIN

Cette manifestation est avant tout, réservée, aux Uzinois, à ses bénévoles, à ses membres ou licenciés d'association, personnel communal. Chaque équipe est :

- composée de 5 concurrents, dont obligatoirement et au minimum : 3 habitants résidents à UZEIN ou licenciés dans une association d'UZEIN **ET**, parmi les 5, 2 féminines ou enfants entre 8 et 15 ans,
- présente sur les sites (Lanot, Stade, Fronton) toute la journée, doit fournir 1 ou 2 arbitres impartiaux durant un créneau horaire dans la journée (2 heures l'an passé), pendant que les 3 autres feront une pause, et s'acquittera d'une inscription modeste à définir,
- sollicitée pour faire plusieurs sports « tranquilles » + un quizz. Possibilité de se restaurer sur place midi et soir.
- Obligée de venir avec sa bonne humeur, dans un but convivial et festif avant tout (possibilité de se déguiser).

Réservé aux 16 premières équipes remplissant les conditions ci-dessus.

✂-----

NOM de l'équipe ou du responsable :Tél responsable :



NOM Prénom (souligner les 2 arbitres)	Licenciés NON/OUI (si oui donner l'association)	Né le :	Si Tee-Shirt Taille ?

Coupon à remettre dans la boîte aux lettres des Gravassers. Renseignements auprès de P.CASTET : 07.85.19.63.33

Dimanche 21 Mai 2017 de 9h00 à 18h00

Ouvert aux exposants pour l'installation de 7h00 à 9h00
Fronton et Salle Polyvalente, buvette, sandwich,...

Tarifs : Emplacement 3m x 3 m = 10,00 euros
En supplément : Table 1m20 x 0m80 = 3, 00 euros

Pour tous renseignements et réservations :

Sylvie : 06.26.66.18.92

Valérie : 06.83.36.24.40

